

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
MAIRIE DE VARRAINS

ARRETE
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
LORS DES 24^{ème} FOULEES DU SAUMUR-CHAMPIGNY
LE 13 SEPTEMBRE 2026

Le Maire de la Commune de VARRAINS,

Vu les articles L2213.1 à L2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion de la course pédestre "Les Foulées du Saumur-Champigny" organisée le dimanche 13 septembre 2026 à Varrains par le comité d'organisation des Foulées du Saumur Champigny, il y a lieu de prendre des dispositions afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation et de préserver la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 - MESURES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le dimanche 13 septembre 2026 entre 7H00 à 17H00 et suivant le passage des participants à la compétition sportive, les usagers de la voie publique devront se conformer aux interdictions de circulation et de stationnement :

- Sur l'axe de la RD 93 - du Boulevard Saint Vincent- à partir des feux tricolores (du carrefour avec la rue des Roches Neuves jusqu'au rond point de la zone industrielle de Chacé (Bellevigne-les-Châteaux)
- rue des Caves, chemin des Elettes, chemin de Chaintres, chemin des beauces, chemin du Clos Maurice, chemin des Dars, chemin du Pot à Diner
- Grand'Rue et Clos Bacchus: circulation des véhicules dans le sens de la course, à partir de la rue du Parc jusqu'au carrefour de la rue des Roches Neuves/chemin des Dars et stationnement autorisé sur les places balisées.

Les signaleurs devront mettre en place les équipements nécessaires dans chaque rue concernée (ex : sens interdits etc...) un quart d'heure avant le passage théorique de la course. Le comité d'organisation retirera cette signalisation dès le passage du dernier coureur.

La circulation des véhicules sera égale ou inférieure à 20 km/h.

Des parkings de stationnement seront balisés et accessibles comme suit :

PO au complexe des lfs ; P1 et P2 allée des Tilleuls côté Varrains ; P3 et P4 le long du Boulevard Saint Vincent (à partir des feux tricolores en remontant vers le rond point de la ZI de Chacé (côté Bellevigne-les-Châteaux) ;

ARTICLE 2 - MESURES DE DEVIATION

- 1^{ère} déviation : dans le sens Saumur-Brézé, les véhicules seront déviés par la rue des Roches Neuves, la rue des Rogelins, au carrefour avec la rue du Bourg-Neuf, la rue Emile Landais, rue des Jardins, rue de Champigny puis la RD 93 (Bellevigne-les-Châteaux) pour ensuite rejoindre la RD 93

Les véhicules pourront accéder au parking P3 à partir des feux tricolores et inversement au rond point de la zone industrielle de Chacé vers le parking P4

- 2^{ème} déviation dans le sens Brézé-Saumur – du rond point de la ZI de Chacé Bellevigne-les-Châteaux, par la rue de Champigny, la rue Emile Landais, puis la rue du Bourg-Neuf et la rue du Ruau (Varrains).

ARTICLE 3 - SIGNALISATION ET SURVEILLANCE

Le comité d'organisation assurera sous sa responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire relative aux mesures instituées par le présent arrêté et devra prévoir un nombre suffisant de signaleurs sur tout l'itinéraire. Il veillera à ce que la sécurité des usagers soit assurée pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 4- MESURE DE VITESSE DANS L'AGGLOMERATION

La vitesse des véhicules circulant sur l'itinéraire de la course sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 5 - EXECUTION ET PUBLICITE

Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL BELLAY sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et fera l'objet d'une insertion dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de Saumur
- ATD de Doué-la-Fontaine
- Le centre de Secours de Saumur
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL BELLAY
- M. DUBOURREAU Thierry comité d'organisation "Les Foulées du Saumur-Champigny"
- Direction Départementale des Territoires

FAIT A VARRAINS LE 27/07/2026

le Maire

M. Sylvain PELTIER

